



SIÈGE ORIENTÉ VERS L'AVANT

Votre enfant doit peser au moins 10 kg (22 lb)

- 1** Le siège doit être attaché bien serré à la banquette avec le système d'ancrage universel (SAU) ou la ceinture de sécurité ET avec la sangle de retenue.
- 2** Les courroies du harnais doivent passer dans les fentes du dossier à la hauteur des épaules ou légèrement plus haut.
- 3** La pince de poitrine doit être ajustée au niveau des aisselles.
- 4** Les courroies du harnais doivent être serrées le plus près possible du corps, de manière à ne pas laisser plus que l'épaisseur d'un doigt entre les courroies et l'épaule.

La transition vers le siège d'appoint ne doit pas se faire avant que votre enfant ait atteint un poids minimal de 18 kg (40 lb). Le siège orienté vers l'avant offre une meilleure protection en raison du harnais.

Attachez-le à la vie!

siegedauto.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité